

## **CLOTURE DE LIQUIDATION Radiation Personne Morale**

**(Formalité à effectuer postérieurement à la dissolution)**

### **LA SOCIETE**

#### **DEPOT D'ACTES**

- 1 copie du procès-verbal prononçant la clôture des opérations de liquidation, certifiée conforme par le liquidateur, avec la mention originale de l'enregistrement auprès des services fiscaux si les opérations de liquidation ont permis de dégager un "boni" de liquidation.  
**Remarque** : pas d'enregistrement pour une EURL, car il n'existe pas de notion de partage.
- 1 exemplaire des comptes définitifs de liquidation certifié conforme par le liquidateur.

#### **JOURNAL D'ANNONCES LEGALES**

##### ***Pour la SARL, la SA, la SCA, et la SAS***

- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant **le nom du journal et la date de parution.**
- **ou** Exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis de radiation.

##### ***Pour la SNC et la SCS***

- Exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis de radiation.

### **AUTRES PIECES**

- Si nécessaire, pouvoir nominatif en original signé par le liquidateur (sauf si le procès-verbal comporte la procuration donnée au mandataire).